

## Fiscalité SP95 – E10

# Le Gouvernement annonce une mesure favorable au développement du bioéthanol

**Le 3 septembre, le gouvernement a annoncé qu'afin de favoriser le développement du bioéthanol, la taxe intérieure de consommation (TIC) de l'essence SP95-E10 contenant 10 % de bioéthanol sera réduite de 1 centime par litre, ce qui sera compensé par l'augmentation de 1 centime de la TIC des essences SP95 et SP98.**

**L'écart moyen de prix de vente entre le SP95-E10 et le SP95 dans la même station- service, pourrait passer de plus de 3 centimes d'euro par litre à plus de 5 centimes.**

La filière française du bioéthanol salue ce geste positif du gouvernement envers le bioéthanol, qui doit permettre d'améliorer le pouvoir d'achat des automobilistes qui adopteront ce carburant moins émetteur de gaz à effet de serre. Plus de 90% des véhicules essence en France sont aujourd'hui compatibles avec le SP95-E10 (voir la compatibilité de votre véhicule sur [www.E10.fr](http://www.E10.fr)). Cette différence de prix accentuée rendra encore plus visible par les consommateurs l'avantage prix déjà existant du SP95-E10 par rapport au SP95.

En rendant plus attractive la consommation de l'essence SP95-E10, les pouvoirs publics encouragent les consommateurs à agir concrètement en faveur de l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Souhaitée et défendue par la filière, cette mesure s'inscrit comme un geste réel et efficace pour soutenir la transition énergétique dans les transports.

La filière française du bioéthanol appelle désormais le gouvernement à confirmer rapidement cette mesure en l'inscrivant dans le projet de Loi de Finances pour 2016.

### Le SP95-E10 en chiffres

- Plus de 33% de part de marché des essences
- Plus de 90% du parc automobile essence national est compatible avec le SP95-E10 (voir la compatibilité de votre véhicule sur [www.E10.fr](http://www.E10.fr))
- Plus de 5 000 stations services distribuent le SP95-E10

### À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France jusqu'à 5% dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85.

Pour en savoir plus : [www.bioethanolcarburant.com](http://www.bioethanolcarburant.com)

Contacts presse :

Mathilde FOLLIOT  
01 44 90 87 42 / 06 20 39 05 48  
E-mail : [mathilde.f@tmarkoagency.com](mailto:mathilde.f@tmarkoagency.com)

Clémence GAUVIN-DENISE  
01 53 20 18 07 / 06 46 23 71 13  
E-mail : [clemence.d@tmarkoagency.com](mailto:clemence.d@tmarkoagency.com)